



section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

AU SOMMAIRE EN MAI 2019 :

L'éditorial du secrétaire académique.....	1
Préparer sa retraite : formation syndicale le 27/06/2019 à Calais	2
Non à la 2 ^e HSA non refusable !	2
Les secteurs et enseignements au choix en Bac Pro	3
Durée des PFMP en CAP	3
Familles de métiers en Bac Pro à la rentrée 2019 : et de 4 !	4
L'affectation des stagiaires à la rentrée 2019	4
Grève du 09 mai : taux de participation dans l'académie	4
Candidature au poste de secrétaire départemental du Pas de Calais ...	5

L'édito du secrétaire académique : Ali BEN YAHIA

Du 13 au 16 mai à Vichy s'est tenu le Conseil National du SNETAA-FO au cours duquel l'actualité sociale a nourri principalement les débats. Dans les discussions riches d'arguments, ce sont les attaques de la loi « *Pénicaud* » et le projet de loi de la « *Transformation de la Fonction publique* » qui ont été dénoncées. Tous de par nos expériences, nous avons dit clairement que nous nous opposons à cette réforme qui serait un vrai recul sur nos victoires passées. Après les écueils du PPCR, si elles devaient rester en l'état, ce sont notre statut et les conditions d'exercice de notre métier qui continueront à se dégrader. A l'issue de ces journées, par un vote unanime sur une résolution générale, l'ensemble des responsables académiques et départementaux ont donné mandat au secrétariat national du SNETAA-FO dans une stratégie de discussions avec le Ministre.

Page 1

Nous contacter :

03 20 52 01 75

24 rue de Rouen, 59 000 LILLE

snetaa.lille@free.fr



section académique de Lille

Préparer sa retraite : formation syndicale le 27/06/2019 à Calais

Le SNETAA-FO de Lille organise, le 27 juin prochain de 09H30 à 16H30 au lycée du Détroit à Calais, une journée de formation syndicale sur le thème de la retraite. Elle sera animée par Jacques CRÉTEL.

Pour s'inscrire, vous devez contacter notre animateur :

- ⇒ par mail à l'adresse jjcretel@wanadoo.fr ,
- ⇒ par téléphone au 06 75 74 10 37 .

Une page dédiée sur notre site internet a été mise en place : vous y trouverez l'accès au lycée et bien d'autres informations. [Cliquez ici](#) pour y accéder.

Les personnes qui souhaitent une estimation du montant de leur retraite doivent amener le tableau de calcul de pension donné par le Rectorat dans lequel figurent la durée d'assurance tous régimes qui est la somme de vos durées de cotisations dans le privé et dans le public, la durée d'assurance dans la fonction publique mais aussi le taux de décote ou de surcote. Il faudra aussi fournir votre traitement indiciaire brut.

Non à la 2^e HSA non refusable !

Cette deuxième HSA non refusable figure entre autres, dans le rapport des sénateurs pour renouer l'attractivité du métier d'enseignant paru cet été.

Au SNETAA-FO Lille, nous n'avons toujours pas trouvé le lien entre attractivité du métier d'enseignant et augmentation des obligations de service...

Comme l'ont martelé nos élus en CAPA, ce que veulent les PLP, c'est gagner plus, pas travailler plus !

[Cliquez ici](#) pour accéder à l'arrêté instaurant cette 2^e HSA non refusable.



section académique de Lille

Les secteurs et enseignements au choix en Bac Pro

Un arrêté datant du 19 avril dernier et publié un mois plus tard, définit pour chacun des Bac Pro, le secteur (production ou services) dont ils relèvent pour le calcul du volume complémentaire d'heures-professeur.

Ce même arrêté précise pour chaque Bac Pro les enseignements au choix :

- ⇒ économie-gestion ou économie-droit,
- ⇒ physique-chimie ou langue vivante B.

Attention, dans certains Bac Pro, les enseignements ci-dessus sont substitués par d'autres. C'est le cas par exemple en Bac Pro Cuisine où la gestion appliquée remplace l'économie-gestion et les sciences appliquées remplacent la physique-chimie.

Il conviendra donc d'être vigilant à la lecture de cet arrêté que vous trouverez en [cliquant ici](#).

Durée des PFMP en CAP

L'arrêté désigné dans le précédent article ne se limite pas à définir les secteurs et enseignements au choix en Bac Pro. Il fixe pour chaque CAP existant, la durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

Rappelons qu'à partir de la rentrée prochaine, la durée des PFMP en CAP varie entre 12 et 14 semaines pour les formations sous statut scolaire.

Le CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif (ATMFC) ne figure pas dans la liste publiée dans l'arrêté du 19 avril 2019. Va-t-il garder ses 16 semaines de PFMP ? Un autre arrêté est-il en préparation ? Affaire à suivre...

N'hésitez pas à nous signaler les CAP existants qui ne figurent pas dans la liste.



section académique de Lille

Familles des métiers en Bac Pro à la rentrée 2019 : et de 4 !

Le 19 mai a été publié au Journal Officiel l'arrêté précisant la liste des familles de métiers ainsi que les spécialités de Bac Pro regroupées dans chacune d'elles. Pour lire l'arrêté, [cliquez ici](#).

À noter que pour la prochaine rentrée scolaire, le Recteur peut proposer la spécialité Gestion-Administration dès la seconde Bac Pro. La mise en place de la famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ne sera donc pas généralisée en septembre 2019.

Merci de nous faire part de vos retours sur la mise en place des familles de métiers dans l'académie.

L'affectation des stagiaires à la rentrée 2019

Leur affectation se fera selon les modalités détaillées dans la note de service n°2019-064 parue au Bulletin Officiel du 02 mai 2019 ([cliquez ici](#) pour la lire).

Pour accompagner les futurs collègues à l'entrée dans le métier, le bureau national du SNETAA-FO a édité un petit guide à compléter puis à leur retourner. Pour le télécharger, [cliquez ici](#).

Grève du 09 mai : taux de participation dans l'académie

Le communiqué de presse du Rectorat affiche un taux de participation à cette grève de 15,98 % dans le 1^{ier} degré et de 10,21 % dans le 2nd degré.

Dans chacun de ces niveaux, il y avait respectivement en 2018, 29 375 et 40 245 enseignants. Ainsi, le nombre de grévistes le 09 mai dernier, peut s'estimer dans le 1^{ier} degré à 4 694 et à 4 109 dans le 2nd degré.



section académique de Lille

Candidature au poste de secrétaire départemental du Pas de Calais

Paul DEVAUX, qui avait jusqu'il y a peu la fonction de secrétaire départemental du Pas de Calais, a pris sa retraite. Il faudra donc, lors de la prochaine année scolaire, procéder à l'élection de son remplaçant.

Le secrétaire départemental est membre du bureau académique. À ce titre, il participe pleinement aux prises de décisions locales, aux audiences avec les autorités académiques et aux actions menées par le syndicat. Il est participant de droit au Conseil Syndical Académique et peut représenter l'académie de Lille au Conseil Syndical National qui réunit une fois par an les délégués du SNETAA-FO venus de toute la France métropolitaine et d'outremers.

Le secrétaire départemental est amené à se rendre dans les lycées du département pour procéder à l'affichage sur le panneau syndical mais aussi rencontrer les collègues quand il n'y a pas de représentant dans l'établissement. Il est mandaté pour accompagner les adhérents en cas de conflit avec l'administration. Il contribue à l'organisation et à l'animation des heures mensuelles d'informations syndicales dans les établissements.

Un défraiement est prévu par la section académique, notamment pour les déplacements. L'attribution d'une décharge horaire syndicale est possible.

Sans attendre la prochaine année scolaire, vous pouvez d'ores et déjà faire connaître vos intentions par courriel à l'adresse snetaa.lille@free.fr.

Cela nous permettra de vous contacter pour vous inviter aux prochains bureaux académiques.

Il vous faudra ensuite candidater officiellement à partir du formulaire publié annuellement dans la revue AP du SNETAA-FO.